

Extrait des délibérations

du Conseil départemental

N° CD-2022-2-4-2

Séance du lundi 28 mars 2022

POURSUITE DE L'EXPÉRIMENTATION DU SERVICE PUBLIC DE L'INSERTION ET DE L'EMPLOI

Présidence de : M. BIERRY Frédéric

PRESENTS :

BEHA Nicole, BELTZUNG Maxime, BEY Françoise, BIHL Pierre, BOHN Patricia, CLAUSS Robin, DELATTRE Cécile, DIETRICH Martine, DILIGENT Danielle, DOLLINGER Isabelle, DREXLER Sabine, DREYFUS Elisabeth, ELMLINGER Carole, ESCHLIMANN Michèle, FREMONT Damien, FUCHS Bruno, HEINTZ Paul, HOULNE Monique, JANDER Nicolas, JEANPERT Chantal, JENN Fatima, KLEITZ Francis, KOBRYN Florian, KRIEGER Laurent, LARONZE Fleur, LEHMANN Marie-Paule, LORENTZ Michel, MARAJO-GUTHMULLER Nathalie, MARTIN Monique, MATT Nicolas, MAURER Jean-Philippe, MEYER Philippe, MILLION Lara, MULLER Lucien, MULLER-BRONN Laurence, OEHLER Serge, PAGLIARULO Karine, QUINTALLET Ludivine, REYMANN Anne, RUCH Valérie, SCHELLENBERGER Raphaël, SCHILDKNECHT Jean-Luc, SCHMIDIGER Pascale, SCHULTZ Denis, STRAUMANN Eric, VALLAT Marie-France, VETTER Jean-Philippe, ZAEGEL Sébastien, ZELLER Thomas

EXCUSES AVEC PROCURATION :

ADRIAN Daniel donne procuration à BEHA Nicole
BUFFA Jean-Claude donne procuration à ESCHLIMANN Michèle
COUCHOT Alain donne procuration à DOLLINGER Isabelle
DEBES Vincent donne procuration à DELATTRE Cécile
ERBS André donne procuration à DOLLINGER Isabelle
GRAEF-ECKERT Catherine donne procuration à ZAEGEL Sébastien
HECTOR-BUTZ Isabelle donne à BELTZUNG Maxime
HELDERLE Emilie donne procuration à BIHL Pierre
HEMEDINGER Yves donne procuration à DIETRICH Martine
HOERLE Jean-Louis donne procuration à DILIGENT Danielle
ISSELE Christelle donne procuration à LORENTZ Michel
KALTENBACH-ERNST Nathalie donne procuration à CLAUSS Robin
KAMMERER Joseph donne procuration à ELMLINGER Carole
KLINKERT Brigitte donne procuration à ELMLINGER Carole
KOCHERT Stéphanie donne procuration à HEINTZ Paul
LUTENBACHER Annick donne procuration à SCHELLENBERGER Raphaël
PFEIFFER Pascale donne procuration à MAURER Jean-Philippe
SITZENSTUHL Charles donne procuration à BIHL Pierre
SUBLON Yves donne procuration à DREYFUS Elisabeth
TENENBAUM Anne donne procuration à REYMANN Anne
VOGT Pierre donne procuration à VALLAT Marie-France

WOLF Etienne donne procuration à LEHMANN Marie-Paule
WOLFHUGEL Christiane donne procuration à BEHA Nicole
ZELLER Fabienne donne procuration à JENN Fatima

EXCUSES :

HAGENBACH Vincent
RAPP Catherine

ABSENTS :

GREIGERT Catherine
MUNCK Marc
SENE Marc
VOGT Victor

Le Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace,

- VU l'article L 3211-1 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences du Conseil départemental,
- VU le Code de l'action sociale et des familles et ses articles L. 312-7 et R. 312-194-1 et suivants ;
- VU le décret n°2006-413 du 06 avril 2006 relatif au Groupement assurant la coordination des interventions en matière d'action sociale et médico-sociale ;
- VU l'Instruction Ministérielle n° DGAS/5D/2007/309 du 03 août 2007 relative à la mise en œuvre des Groupements de coopération sociale et médico-sociale ;
- VU le règlement budgétaire et financier de la Collectivité européenne d'Alsace,
- VU l'avis de la Commission Solidarité, habitat, insertion, économie sociale et solidaire et lutte contre la pauvreté du 4 mars 2022,
- VU le rapport du Président de la Collectivité européenne d'Alsace, |

APRES EN AVOIR DELIBERE

- Approuve la convention financière pour 2022 de mise en œuvre de la plateforme d'accueil et d'orientation des nouveaux entrants dans le dispositif rSa sur le territoire du Bas-Rhin pour un montant de 500 000 €, jointe en annexe à la présente délibération et autorise le Président à la signer ;
- Approuve le versement dans ce cadre d'une subvention d'un montant maximum de 500 000 € à la Caisse d'Allocations Familiales du Bas-Rhin agissant en qualité de mandataire du consortium au titre de l'année 2022, sous réserve du vote des crédits au budget primitif de la Collectivité européenne d'Alsace ;
- Approuve, à titre dérogatoire, le versement à la Caisse d'Allocations Familiales du Bas-Rhin agissant en qualité de mandataire du consortium d'une avance de 400 000 € au titre de l'année 2022, sous réserve du vote des crédits au budget primitif de la Collectivité européenne d'Alsace ;

- Approuve la convention financière de mise en œuvre de la plateforme d'accompagnement et de préparation intensive à l'activité des nouveaux entrants dans le dispositif rSa jointe en annexe de la présente délibération pour la période du 1^{er} janvier 2022 au 31 décembre 2022, pour un montant de 900 000 € et autorise le Président à la signer ;
- Approuve le versement dans ce cadre d'une subvention d'un montant maximum de 900 000 € à la Mission Locale pour l'Emploi de STRASBOURG agissant en qualité de mandataire du consortium au titre de l'année 2022, sous réserve du vote des crédits au budget primitif de la Collectivité européenne d'Alsace ;
- Approuve, à titre dérogatoire, le versement à la Mission Locale pour l'Emploi de STRASBOURG agissant en qualité de mandataire du consortium d'une avance de 720 000 € au titre de l'année 2022, sous réserve du vote des crédits au budget primitif de la Collectivité européenne d'Alsace ;

A noter que les montants correspondants sont prévus dans le cadre du budget primitif 2022, comme suit :

- 500 000 € pour la convention financière 2022 de mise en œuvre de la plateforme d'accueil et d'orientation des nouveaux entrants dans le dispositif rSa sur le territoire du Bas-Rhin : P157O001 T03 - chapitre 017 – nature 657382 – sous-fonction 444.
- 900 000 € pour la convention financière de mise en œuvre de la plateforme d'accompagnement et de préparation intensive à l'activité des nouveaux entrants dans le dispositif du rSa sur le territoire du Bas-Rhin : P157O001 T03 - chapitre 017 – nature 65748 – sous-fonction 444.
- Approuve le principe de création avec la Caisse d'Allocations Familiales et les six Missions Locales du territoire bas-rhinois d'un groupement de coopération sociale et médico-sociale « Plateforme d'accueil et d'orientation des nouveaux entrants dans le dispositif rSa » ;
- Approuve l'adhésion de la Collectivité européenne d'Alsace au Groupement de coopération sociale et médico-sociale « Plateforme d'accueil et d'orientation des nouveaux entrants dans le dispositif rSa » ;
- Approuve la convention constitutive du Groupement de coopération sociale et médico-sociale « Plateforme d'accueil et d'orientation des nouveaux entrants dans le dispositif rSa », jointe en annexe à la présente délibération ;
- Autorise le Président du Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace à signer la convention constitutive du Groupement de coopération sociale et médico-sociale « Plateforme d'accueil et d'orientation des nouveaux entrants dans le dispositif rSa », jointe en annexe à la présente délibération ;

- Précise que Monsieur Frédéric BIERRY, Président du Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace, ou sa représentante Madame Fatima JENN Vice-présidente du Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace, représente la Collectivité européenne d'Alsace au sein du Groupement de coopération sociale et médico-sociale « Plateforme d'accueil et d'orientation des nouveaux entrants dans le dispositif rSa » ;

LE PRESIDENT



Frédéric BIERRY |

Adopté à la majorité

4 Voix contre : KOBRYN Florian, QUINTALLET Ludivine, FREMONT Damien, LARONZE Fleur